



Faire appel d'une décision de justice

Par **VICK73**, le **05/05/2011** à **14:51**

Bonjour,

Je suis séparée depuis mai 2006, mon ex mari a quitté le domicile conjugal et j'ai gardé la jouissance de la maison dont nous étions propriétaires jusqu'en octobre 2007.

En avril 2007 mon ex mari me demande de racheter la maison avec sa nouvelle amie, je dis d'accord et signe un compromis en avril pour un déménagement fin octobre. Finalement je trouve un appartement pour début octobre et informe donc mon ex que je déménagerais le 6 octobre.

La signature de l'acte définitif doit avoir lieu le 30 OCTOBRE 2007.

Le 4 octobre 2007 mon ex mari rentre par effraction dans la maison pour récupérer tous les biens de valeurs (le partage n'avait pas encore été fait)

Le 5 je porte plainte au commissariat. Le 6 je déménage.

Le 10 je suis convoqué au commissariat pour dégradations de la maison alors que je n'ai rien fait suite à cela l'affaire est classée sans suite par le parquet mais je suis alors convoqué en citation directe au tribunal correctionnel et là je suis jugée coupable (avec une lourde amende) des dégradations constatées par huissier mais sans preuve juste un mobile selon eux la jalousie la haine la vengeance.

La question que je me pose est étant donné qu'à la date où ils constatent les dégradations ils ne sont pas encore propriétaires (signature le 30 Octobre sans aucun souci ni) peuvent-ils m'assigner en justice ?

Tout cela pour dire si je peux faire appel pour "vice de procédure"?

Merci

Etant

Par **mimi493**, le **05/05/2011** à **21:20**

Donc on parle bien d'un jugement en date de 2007 ?

Par **VICK73**, le **06/05/2011** à **11:16**

Non les faits dates de 2007 mais le jugement date de mAI 2011